



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

Melun, le 28 août 2020

Réforme de l'organisation de la sécurité publique en Seine-et-Marne

Le Ministère de l'Intérieur publie ce jour au Journal Officiel l'arrêté du 27 août 2020 portant organisation des circonscriptions de sécurité publique dans le département de Seine-et-Marne.

Cet arrêté réorganise la sécurité publique en 9 circonscriptions de sécurité publique, contre 15 précédemment, permettant, notamment, une meilleure présence de policiers sur la voie publique et une meilleure efficacité dans les enquêtes judiciaires, grâce à une affectation plus optimale des moyens sur les missions opérationnelles et à la mutualisation des fonctions supports des circonscriptions.

L'arrêté porte la création de 6 nouvelles circonscriptions de sécurité publique dites d'agglomération, en lieu et place des 12 précédentes: Melun-Val-de-Seine, Noisiel, Fontainebleau, Montereau-Fault-Yonne, Lagny-sur-Marne, Villeparisis.

Enfin la compétence territoriale des circonscriptions de Meaux, Coulommiers et Provins, reste inchangée.

**Cabinet du Préfet
Bureau de la communication interministérielle**

Tel : 01 64 71 75 95 – 01 64 71 75 29

Mel : pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr

www.seine-et-marne.gouv.fr

@Prefet77

12, rue des Saints-Pères
77000 Melun

